ED/MR/N°2026/86

VILLE
D'AMILLY
CS 80909
45125 AMILLY CEDEX
Tél : 02.38.28.76.00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 JUIN 2026

Objet :

Centre d'art contemporain Les Tanneries Convention de partenariat avec la DRAC Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre d'une « résidence verte » 2026-2027

Date de convocation

16 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT

MAIRIE D'AMILLY 15 (LOIRET)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
045-214500043-20260622-DEL2026086-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Deux Juin à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur COLLEN-RENAUX Tom, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

Mme COURTAT, M. HARDY, Mme LANDRY, M. REDEUILH, Mme NAUDOT, M. GIRAUDON, Mme MONNEROT, M. PALIX, Adjoint (e) s au Maire,

M. TAUZIEDE, Mme BOSSU, M. HUBSWERLIN, M. BARBEROUX, Mme BEAUCAMP, Mme DELMETZ, M. CHAHINE, Mme ROBLIN, Mme BERTHEAULT, Mme MABAH FOSSO, Mme CORNU, M. PETITALOT, M. GOLLEAU, M. MARKO, M. VITORINO, Mme CARNEZAT, Mme FEVRIER, M. LECLOU, M. BOUQUET, Mme JULIEN, Mme MICHEL

Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

Mme BEAUDENON	**Pouvoir à M. HARDY**
M. RIZZO	**Pouvoir à Mme FEVRIER**
M. GABORET	**Pouvoir à M. LECLOU**

Monsieur REDEUILH Bastien a été élu Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 22 juin 2026 **ED/MR/N°2026/86**

OBJET : CENTRE D'ART CONTEMPORAIN LES TANNERIES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DRAC CENTRE-VAL DE LOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE « RÉSIDENCE VERTE » 2026-2027

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de sa stratégie nationale « Mieux produire, mieux diffuser », le ministère de la Culture, par l'intermédiaire de la Direction régionale des affaires culturelles Centre-Val de Loire (DRAC), développe le dispositif des « résidences vertes », destiné à accompagner les artistes dans une démarche de transformation écologique de leurs pratiques artistiques et professionnelles.

Le Centre d'art contemporain Les Tanneries, labellisé Centre d'art contemporain d'intérêt national en 2022, développe depuis plusieurs années une réflexion active autour des enjeux de transition écologique appliqués aux pratiques artistiques, à la médiation et aux modes de production culturelle. Cette démarche s'inscrit dans les missions de soutien, de diffusion et de sensibilisation à la création contemporaine portées par la structure.

Dans ce cadre, le Centre d'art Les Tanneries accueillera le projet de résidence intitulé « Macule Circule », porté par l'artiste Alex Balgiu, en collaboration avec Nathalie Blanc, directrice de recherche au CNRS et spécialiste des questions d'écologie et d'esthétique environnementale.

Ce projet de recherche-création vise à expérimenter de nouvelles pratiques de réemploi des macules et feuilles de passe issues de l'industrie graphique, habituellement considérées comme des déchets, afin de développer des usages artistiques, éditoriaux et pédagogiques inscrits dans une logique circulaire et durable.

Déployée entre 2026 et 2027, la résidence s'organisera autour de plusieurs phases de recherche, d'expérimentation, d'ateliers participatifs, de rencontres publiques et de restitutions artistiques. Le projet associera les imprimeries partenaires du territoire, les publics scolaires, les structures médico-sociales, les écoles d'art du territoire national et international ainsi que différents acteurs culturels et associatifs locaux.
Le Centre d'art Les Tanneries mettra notamment à disposition :

- ses espaces de travail et d'accueil ;
- son atelier d'impression et d'estampe ;
- ses capacités d'hébergement ;
- ses moyens techniques, artistiques et de médiation ;
- son réseau de partenaires territoriaux et ses compétences en accompagnement de projets artistiques et culturels.

La DRAC Centre-Val de Loire apportera son soutien financier au projet à hauteur de 20 000 € dans le cadre du dispositif national des résidences vertes.

Aussi, il est proposé de conclure une convention de partenariat (ci-jointe) entre la Ville d'Amilly, pour le Centre d'art contemporain Les Tanneries, la DRAC Centre-Val de Loire, l'artiste Alex Balgiu et la professionnelle de la transition écologique Nathalie Blanc, afin de définir les modalités de mise en œuvre de cette résidence pour la période 2026-2027.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 22 juin 2026 **ED/MR/N°2026/86**

(suite n°1)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur avis favorable de la Commission Extra-Municipale Vie Culturelle réunie le 8 juin 2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de partenariat relative à la résidence verte « Macule Circule » entre la Ville d'Amilly, pour le Centre d'art contemporain Les Tanneries, la DRAC Centre-Val de Loire, l'artiste Alexandru Balgiu et Nathalie Blanc.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à sa réalisation.

DIT que les dépenses et recettes en résultant sont imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Le Secrétaire de Séance,

Tom COLLEN-RENAUX Bastien REDEUILH